

Vervoort reprend la main sur le dossier des allocations

■ Le chef de l'exécutif bruxellois veut une décision pour Pâques.

Visiblement agacé par la tournure que prennent les choses ces dernières heures, Rudi Vervoort (PS) a décidé de reprendre le contrôle sur le dossier relatif aux allocations familiales à Bruxelles. *“Je proposerai au prochain gouvernement un timing définitif pour aboutir : nous avons encore prévu d’entendre des experts dans les prochaines semaines. Après quoi, je veux une décision pour les vacances de Pâques. Au-delà, le Parlement reste évidemment souverain”*, a-t-il ainsi communiqué vendredi. Et le ministre-Président de la Région bruxelloise de mettre les points sur les ‘i’ : *“J’ai entendu beaucoup de critiques sur le soi-disant retard bruxellois dans ce dossier. Beaucoup d’écrans de fumée ont été lancés. Aujourd’hui, je constate que la situation à Bruxelles est plus ‘sécurisée’ sur le plan juridique que les réformes wallonne et flamande : en l’état actuel, Bruxelles est la seule région du pays où les allocations seront payées sans craindre des recours qui mettraient tout à plat [...]”*.

Le partenaire CDH isolé

En début de semaine, la problématique des allocations familiales – matière régionalisée depuis la 6^e réforme de l’Etat – est revenue sur le devant de l’actualité, à la

suite de la mise au jour d’une série de critiques formulées par le Conseil d’Etat concernant la réforme des allocations familiales en Wallonie. Vendredi, c’était au tour de la réforme flamande d’être épinglée par la juridiction administrative. Celle-ci conteste essentiellement la différence de traitement prévue entre les enfants nés avant et ceux nés après le 1^{er} janvier 2019, date prévue pour l’entrée en vigueur du nouveau dispositif.

A Bruxelles, le dossier patine. Pour faire court, le PS, Défi ainsi que les partis flamands de la coalition Vervoort voudraient un modèle unique d’allocation. De son côté, le CDH, isolé au sein de l’exécutif bruxellois, défend la position selon laquelle le nouveau système d’allocation devrait se focaliser uniquement sur les futurs parents (après 2019-2020). *“L’avis du Conseil d’Etat est sans ambiguïté : faire coexister deux modèles au-delà de 2019-2020 n’est pas une solution”*, martèle M. Vervoort. *Le dernier verrou auquel s’accrochaient certains négociateurs n’existe donc plus : je ne prendrai aucun risque sur la sécurité juridique du dispositif”*. Avant de décocher : *“Ceux qui ont étudié notre modèle savent qu’il est soutenable budgétairement. On a créé beaucoup de confusion pour continuer à défendre un copier-coller des modèles wallon et flamand. Cette hypothèse ne tient plus la route”*.

Al. D.